Image not found or type unknown

Droit de visite de mes filles

Par **Daran olivier**, le **08/09/2017** à **12:27**

Bonjour à tous
Depuis le mois de MARS je vis un enfer. J ai vécu pendant 6 mois avec une fille qui n'a pas supporté notre séparation. Et par vengeance elle a fait un courrier mensonger comme quoi je maltraitais mes filles. Comment un juge peut il décidait de me retirer mon droit de visite sur le simple courrier d'une personne qui n'est pas la mère de mes filles? En a t'il le droit? Et surtout est ce suffisant comme preuve un courrier?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés